
Rapport du Conseil communal au Conseil général relatif à une demande de crédit de 215'000 francs pour le remplacement du mobilier et la rénovation de la cuisine de la grande salle de Couvet

Monsieur le président,
Mesdames et Messieurs les conseillers généraux,

1. Introduction

La salle des spectacles de Couvet, plus communément appelée la grande salle, a été construite en 1952. Depuis lors, à l'exception de quelques aménagements supplémentaires apportés à la cuisine lors des démantèlements de la cuisine de l'hôpital et l'Espace Dubied, aucun entretien important n'a été apporté aux installations.

Pour rappel, la grande salle occupe le bâtiment rue des Collèges 1 à Couvet. Elle comprend une salle de 250 m², un hall de 95 m², une scène de 90 m², une cuisine de 55 m² et d'une salle au 1^{er} étage où 60 chaises peuvent être installées. La capacité totale de la grande salle est de 545 places, soit 431 parterre et 114 en galerie. Le mobilier mobile se compose actuellement de 70 tables et 372 chaises qui datent également de 1952. Ce nombre de chaises ayant diminué au fil des ans ne permet pas aujourd'hui d'équiper complètement la grande salle en version spectacles.

La cuisine, quant à elle, est équipée d'un bar à champagne, d'une banque réfrigérante, d'un grand frigo et d'une cuisine agencée industrielle (2 blocs double plonge et égouttoir en inox, plan de travail, potager-four 4 feux avec hotte d'aspiration, 2 marmites industrielles électriques de 150 l, d'un lave-vaisselle et d'un rôtissoire avec hotte de ventilation). A noter encore la présence d'un monte-plat pour la liaison avec la salle du 1^{er} étage.

Les lieux permettent ainsi d'accueillir régulièrement des spectacles, des pièces de théâtre, des matchs au loto, des réunions, réceptions, des conférences de moyenne ou grande envergure et des banquets.

Au niveau de l'occupation, les locaux sont régulièrement loués et génèrent des rentrées financières pour un montant moyen de 43'000 francs par année.

2. Union des sociétés locales (USL)

La particularité de la cuisine et de ses installations est qu'une partie des équipements (cuisine industrielle et vaisselle) appartiennent aux USL de Couvet et sont gérés et facturés par cette dernière, qui doit à chaque sollicitation intervenir pour la mise à disposition et la reprise du matériel aux locataires.



La solution qui vous est présentée dans la présente demande de crédit prévoit que les installations soient totalement financées par la Commune et que celle-ci en devienne dès lors propriétaire.

Nous aurions ainsi une infrastructure et un fonctionnement correspondant à celui de la Fleurisia, avec la possibilité pour les utilisateurs de n'avoir qu'un seul interlocuteur, de ne recevoir qu'une seule facture. Notre Commune aura également ainsi un meilleur suivi de l'état des installations lors des remises et reprises des clés.

Ce projet a été présenté aux USL lors de leur dernière assemblée générale et n'a pas suscité d'opposition. Il va de soi que le moment venu, les modalités de cette transition seront encore discutées et précisées avec les représentants des USL.

3. Rénovation de la cuisine et remplacement du mobilier

Les installations de la cuisine datent des années 1950 et outre leur vétusté, nous constatons qu'elles ne correspondent plus à l'utilisation que les locataires pourraient souhaiter, sans compter une consommation d'énergie excessive par rapport au matériel actuel.

Dès lors, nous vous proposons d'opérer quelques modifications à la cuisine et de remplacer les actuels éléments de la cuisine industrielle par un lave-vaisselle à capot, une armoire de réfrigération, une armoire de congélation, une table armoire chauffante sur roulettes, un four mixte électrique, un fourneau quatre zones électriques, une table de travail avec deux bassins et de quelques éléments mobiles (chariot de débarrasage, table de travail sur roulettes, etc.). Afin de pouvoir maintenir certaines manifestations, l'un des autocuiseurs actuels sera conservé.

S'agissant des tables et chaises, elles seraient également remplacées par l'acquisition de 65 nouvelles tables de 170/70 cm et 450 chaises.

Afin d'être en adéquation avec la qualité requise pour ce genre de prestations, l'ensemble de la vaisselle sera mis au goût du jour.

Le matériel remplacé sera proposé à la population lors d'une vente publique organisée par la Commune.

4. Coûts

Des devis ont été demandés auprès d'entreprises spécialisées dans le domaine de la cuisine industrielle et du mobilier et le résumé des coûts se présente comme suit :

- Matériel de cuisine, plan de travail	Fr.	61'000.-*
- Tables, chaises et chariots de rangement	Fr.	105'000.-
- Achat d'un lot de vaisselle complet	Fr.	15'000.-
- Peinture cuisine et plafond	Fr.	10'000.-*
- Nettoyage et réparation des ventilations	Fr.	9'000.-
- Abaissement du bandeau sur le bar (norme anti feu)	Fr.	5'000.-*
- Modifications électriques et sanitaires	Fr.	8'000.-*
- Divers et imprévus	Fr.	2'000.-
Total	Fr.	215'000.-

* montants amortis sur 20 ans.

A ce stade, il n'est pas prévu de revoir le prix des locations qui ont été ajustés en 2017. Pour rappel, vous trouverez ci-dessous les différents tarifs pratiqués à ce jour :

Foyer Fanti	Fr. 150.– par jour
Hall d'entrée	Fr. 100.– par jour
Grande salle et hall	Fr. 750.– par jour
Cuisine	Fr. 50.– par jour

5. Finances

5.1. Effets financiers

Le crédit sollicité se monte dès lors à 215'000 francs.

Au niveau des frais de fonctionnement et par comparaison avec la salle Fleurisia, il convient en sus de prévoir un montant de 450 francs par année pour l'entretien et le renouvellement du matériel précédemment propriété des USL (vaisselle, produits).

Amortissement sur 20 ans sur Fr. 85'000.–	Fr.	4'300.–
Amortissement sur 10 ans de Fr. 130'000.–	Fr.	13'000.–
Coût de l'argent (2 % sur le demi capital investi)	Fr.	2'200.–
Augmentation des coûts d'entretien	Fr.	450.–
<hr/>		
Effet annuel total	Fr.	19'950.–

5.2 Mécanismes de maîtrise des finances

A la date de rédaction du présent rapport, la limite résiduelle des investissements pouvant être votés en 2019 s'élève à 328'162 francs.

Le montant de l'investissement prévu étant inférieur à cette limite, le crédit proposé peut être accepté à la majorité simple.

6. Conclusions

La demande de crédit qui vous est soumise permettra à la population régionale de disposer d'une salle de spectacles avec des installations adaptées à l'utilisation actuelle. La salle Fleurisia ne suffit pas à absorber toutes les demandes de réservation et il nous semble important d'offrir aux personnes intéressées des locaux adaptés aux exigences actuelles.

Vous remerciant de votre attention, nous vous prions de croire, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les conseillers généraux, à l'expression de nos sentiments distingués.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
LE PRÉSIDENT : LE CHANCELIER :

Christophe Calame

Alexis Boillat

Annexe : Projet d'arrêté

CRÉDIT DE 215'000 FRANCS POUR LE REMPLACEMENT DU MOBILIER ET LA
RENOVATION DE LA CUISINE DE LA GRANDE SALLE DE COUVET



LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE VAL-DE-TRAVERS

vu le rapport du Conseil communal, du 23 octobre 2019 ;
vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;
vu le préavis favorable de la Commission de gestion et des finances du 28 octobre
2019 ;
vu le préavis xxx de la Commission des bâtiments du xxx 2019 ;

sur la proposition du Conseil communal,

arrête :

Article premier Un crédit de 215'000 francs est accordé au Conseil communal
pour le remplacement du mobilier et la rénovation de la cuisine de la
Grande Salle de Couvet

Art. 2 La dépense sera enregistrée comme suit :

- Comptes d'investissement
 - n° 50400.00 *Bâtiments* et
 - n° 50600.00 *Biens mobiliers*
- Entité de gestion n° 44 3220 *Concerts et théâtre (DBAT)*
- Projet n° 100.44.105 *Cuisine et mobilier de la Grande Salle*
et amortie en application de la législation cantonale.

Art. 3 Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté qui
entrera en vigueur à l'expiration du délai référendaire.

Val-de-Travers, le 25 novembre 2019

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

LE PRÉSIDENT :

LA SECRÉTAIRE :

Roland Schorderet

Margherita Gioenco